



GARANTIE

CADRES

Tous les cadres en bois dur sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant 10 ans. Tous les cadres en bois résineux sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication pendant 5 ans. Tous les cadres en aluminium sont garantis contre les défauts de matériaux pendant 10 ans et contre les défauts de fabrication pendant 5 ans.

PRESERVATION

Tous les cadres en bois sont traités par pulvérisation pour les préserver de la pourriture, de la pourriture fongique et des insectes. Tous les cadres sont censés avoir une durée de vie utile de plus de 30 ans, conformément à la norme BS 8417 tableau 9/30, à condition qu'ils soient livrés entièrement finis en usine et qu'ils soient entretenus conformément au calendrier d'entretien fourni avec chaque commande.

VITRES

Toutes les unités scellées à double vitrage [D.G.U.] ou à triple vitrage [T.G.U.] sont garanties contre la "défaillance" de l'unité scellée [brume apparaissant à l'intérieur de l'unité] pendant 10 ans. Les vitrages ne sont pas couverts par la garantie contre les fissures ou les bris.

PEINTURE

Toutes les peintures blanches et pastel utilisées pour la finition en usine sont garanties 3 ans contre l'écaillage, le cloquage et la fissuration. Les autres couleurs non standard utilisées dans la finition en usine sont garanties 2 ans. Tous les cadres en aluminium sont recouverts d'un revêtement en poudre et bénéficient d'une garantie de 5 ans contre la corrosion.

L'ÉTANCHÉITÉ (JOINTS)

Les joints d'étanchéité contre les intempéries, les joints en silicone et les joints Q-lon autour des orifices d'ouverture sont garantis 3 ans contre toute défaillance.

LES FERRURES

Toutes les ferrures, les mécanismes de verrouillage, les butées à friction et les poignées sont garanties contre les dommages mécaniques pendant 2 ans. Un programme de soins est inclus.

ALUCLAD

Les produits Aluclad (habillage en aluminium sur châssis en bois) sont garantis contre les défauts de fabrication pendant 3 ans.

Les conditions de vente s'appliquent.

Soins

Toutes les surfaces et joints d'étanchéité à revêtement en poudre, à double et triple vitrage doivent être vérifiés régulièrement ; et nettoyés avec un liquide au pH neutre, des détergents non agressifs tels que de l'eau chaude savonneuse et séchés avec un chiffon doux.

Dans les zones protégées, notamment :

Lieux de résidence standard à l'intérieur des terres

Une ou deux fois par an [en mars et/ou en septembre]**Dans les endroits exposés, sur :**

Murs sud et ouest [avec une exposition solaire prolongée]

Dans les zones de forte pollution des rues

Dans une région où l'industrie lourde est présente

Deux ou trois fois par an [mars, juillet, novembre].**Dans des endroits très exposés, y compris les lieux :**

A proximité de la mer

Très exposé, avec des conditions climatiques difficiles ou des substances corrosives

Quatre fois par an [mars, juin, septembre, décembre].

Le nettoyage des cadres devrait également porter sur les éléments mobiles extérieurs des fenêtres et des portes, par exemple les boîtiers de charnières, les appuis de fenêtre, les poignées et les poignées, les seuils en aluminium, (s'ils sont utilisés dans une fenêtre/porte donnée)

Si des dommages mécaniques sont constatés, par exemple des fissures dans la peinture, des taches sur les surfaces en bois causées par des facteurs externes, ils doivent être réparés immédiatement à l'aide d'une peinture microporeuse à base d'eau. Idéalement, si la peinture est distribuée sous forme de spray, cela n'est pas nécessaire. La peinture peut être fournie par Polishinterior si vous exprimez un tel besoin (veuillez nous contacter).

Si vous constatez des dommages mécaniques, par exemple des fissures de peinture sur la surface en aluminium revêtue de poudre et causées par un facteur extérieur, vous devez immédiatement les réparer avec le marqueur spécial "Ottimo Kanteen-fix pen". Cette information peut être fournie par Polishinterior (veuillez nous contacter).

Instructions générales pour repeindre une surface en bois endommagée :

- ⊕ Toutes les surfaces doivent être nettoyées et séchées, sans poussière ni graisse, avant de commencer le travail.
- ⊕ Les bosses doivent être comblées avec un mastic à bois approprié et poncées pour obtenir une surface lisse.
- ⊕ Les joints d'étanchéité, les charnières et les serrures doivent être protégés / masqués afin qu'ils ne soient pas recouverts de peinture.
- ⊕ Il est recommandé d'utiliser le ruban adhésif pour protéger d'autres endroits contre la peinture.
- ⊕ La zone de peinture doit être légèrement polie pour que la nouvelle couche tienne.
- ⊕ Il faut utiliser au moins deux couches de peinture ; il faut froter légèrement entre les couches.
- ⊕ Ne fermez pas le cadre entre deux peintures si le cadre n'est pas complètement sec.

Tous les cadres en bois doivent être repeints après 10 ans, en cas de taches après 5 ans, en suivant les instructions ci-dessus ; une aide professionnelle est conseillée pour prolonger et maintenir l'aspect original des fenêtres ou des portes.

La peinture / le pointage des cadres doit être effectué par une personne qui sait comment peindre les cadres, idéalement par un professionnel.

L'ENTRETIEN DES FERRURES, CHARNIÈRES, MÉCANISMES DE VERROUILLAGE ET POIGNÉES

Tous les équipements de fonctionnement doivent être entretenus une fois par an, dans les zones où la pollution atmosphérique est plus importante ou sur la côte au moins deux fois par an.

Toute saleté, etc. doit être enlevée, puis nettoyée avec une solution au pH faible et neutre, un détergent non agressif, par exemple de l'eau chaude savonneuse, et séchée avec un chiffon doux.

Toutes les zones exposées des charnières et des serrures doivent être graissées avec une huile légère et frottées avec un chiffon doux.

Les mécanismes avec de l'huile et de la graisse doivent être graissés. L'utilisation d'un spray hydratant à base de silicone doit être évitée.

Toutes les vis visibles doivent être vérifiées une fois par an à l'aide d'un tournevis pour s'assurer qu'elles sont bien serrées, la plupart des vis ont un filetage PZ2.

CONDITIONS DE VENTE

Les fenêtres et les portes en bois naturel peuvent se dilater et se contracter en fonction des conditions locales. Cette garantie s'applique aux conditions suivantes :

- ⊕ Nous ne sommes pas responsables de tout défaut des biens résultant de l'usure naturelle, du non-respect des instructions fournies concernant les biens achetés, d'une maçonnerie défectueuse, d'une mauvaise utilisation, d'une modification ou d'une réparation des biens sans notre accord écrit préalable.
- ⊕ La garantie couvre le défaut de toute surface peinte (blanche ou pastel uniquement) sur les produits neufs et installés par nous, pendant une période de trois ans à compter de la date d'installation et s'applique :
 - ⊙ Les fenêtres et les portes sont nettoyées régulièrement selon le calendrier d'entretien afin de prolonger leur durée de vie.
 - ⊙ Les outils abrasifs, les détergents puissants, l'ammoniac, l'eau de Javel ou d'autres produits chimiques de nettoyage corrosifs peuvent réagir avec la surface du produit
- ⊕ La garantie pour les dommages causés à notre produit est valable dans un bâtiment dont le taux d'humidité peut atteindre 60 %. Nous ne sommes pas responsables des dommages causés aux biens par leur placement dans un bâtiment dont le taux d'humidité est supérieur à 60 %. Par exemple, lors de travaux de plâtrage, de fabrication de revêtements de sol, etc.
- ⊕ Les cadres situés dans des endroits très humides, par exemple les piscines, les zones côtières, doivent être protégés par une couche anticorrosion spéciale (cadres en aluminium) ou une couche de peinture spéciale (cadres en bois). La peinture ou le revêtement en poudre standard ne protège pas contre la corrosion (cadres en aluminium), ni n'étend ou ne modifie la géométrie du cadre (cadres en bois), ce qui n'est donc pas couvert par la garantie. Il incombe au client de fournir des informations appropriées sur les conditions d'utilisation non standard susmentionnées afin que les biens puissent être correctement protégés pendant la production.
- ⊕ Nous adhérons aux normes visuelles de la Fédération du verre et du vitrage (Glass and Glazing Federation www.ggf.org.uk). Ainsi, toute imperfection ou variation inhérente à la production du verre ou au processus de trempe n'est pas couverte par la garantie.

- ⊕ Toute réclamation du client en raison d'une violation de la garantie doit être reçue et enregistrée par Polishinterior dès que possible après la découverte du défaut ou du dommage. Afin d'éviter tout malentendu ou retard, la notification est faite par écrit ou, si elle a été faite verbalement au préalable, confirmée par écrit dès que possible après la notification verbale.

Les biens doivent être entretenus conformément aux conditions de garantie de vente, notamment en ce qui concerne la finition de la peinture. Si les biens ne sont pas entretenus conformément aux points de garantie et/ou au programme d'entretien pertinents, les conditions de garantie ne s'appliqueront pas à ces biens.